

**LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC RIVE NORD
MODIFIE SON PROJET DE PGMR SUITE À LA CONSULTATION PUBLIQUE**

DE NOUVELLES MESURES POUR FACILITER LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

(Québec, le 23 septembre 2004) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) rend public aujourd’hui les modifications apportées à son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la partie nord de son territoire qui comprend la ville de Québec et les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans.

Le projet de PGMR modifié tient compte des propositions des personnes, des entreprises et des organismes entendus en consultation publique et colligées dans le rapport de la commission d’audiences publiques intitulé «Une vision axée sur les ressources».

La plupart des mémoires ont souligné l’importance de privilégier d’abord la réduction des résidus à la source, puis le réemploi et la valorisation par le recyclage et le compostage avant l’élimination des déchets ultimes. Plusieurs ont souhaité la mise en place de mesures qui facilitent la tâche aux citoyens et aux entreprises afin d’augmenter leur participation.

Parmi les nombreuses modifications apportées au PGMR pour faciliter la participation de la population, on relève:

- Plus de souplesse dans le choix des contenants de collecte
- Des suggestions par le biais d’un site Internet pour la réduction à la source
- La création d’un bottin des ressources pour le réemploi accessibles par Internet
- L’accès des citoyens de toutes les municipalités du territoire à tous les Éco-Centres
- Le service de collecte sélective gratuit aux écoles
- L’accès aux dépôts permanents de résidus domestiques dangereux (RDD) pour les petits commerces et petites institutions
- Une somme de 450 000 \$ par année pour le soutien financier aux entreprises d’économie sociale actives dans la valorisation des matières résiduelles
- La formation de comité de vigilance sociale pour tous les équipements d’élimination

De plus, afin que le suivi de la mise en œuvre du PGMR soit une démarche ouverte et participative, la Communauté métropolitaine de Québec entend réaliser des bilans annuels et les diffuser largement avec la collaboration du comité communautaire de suivi.